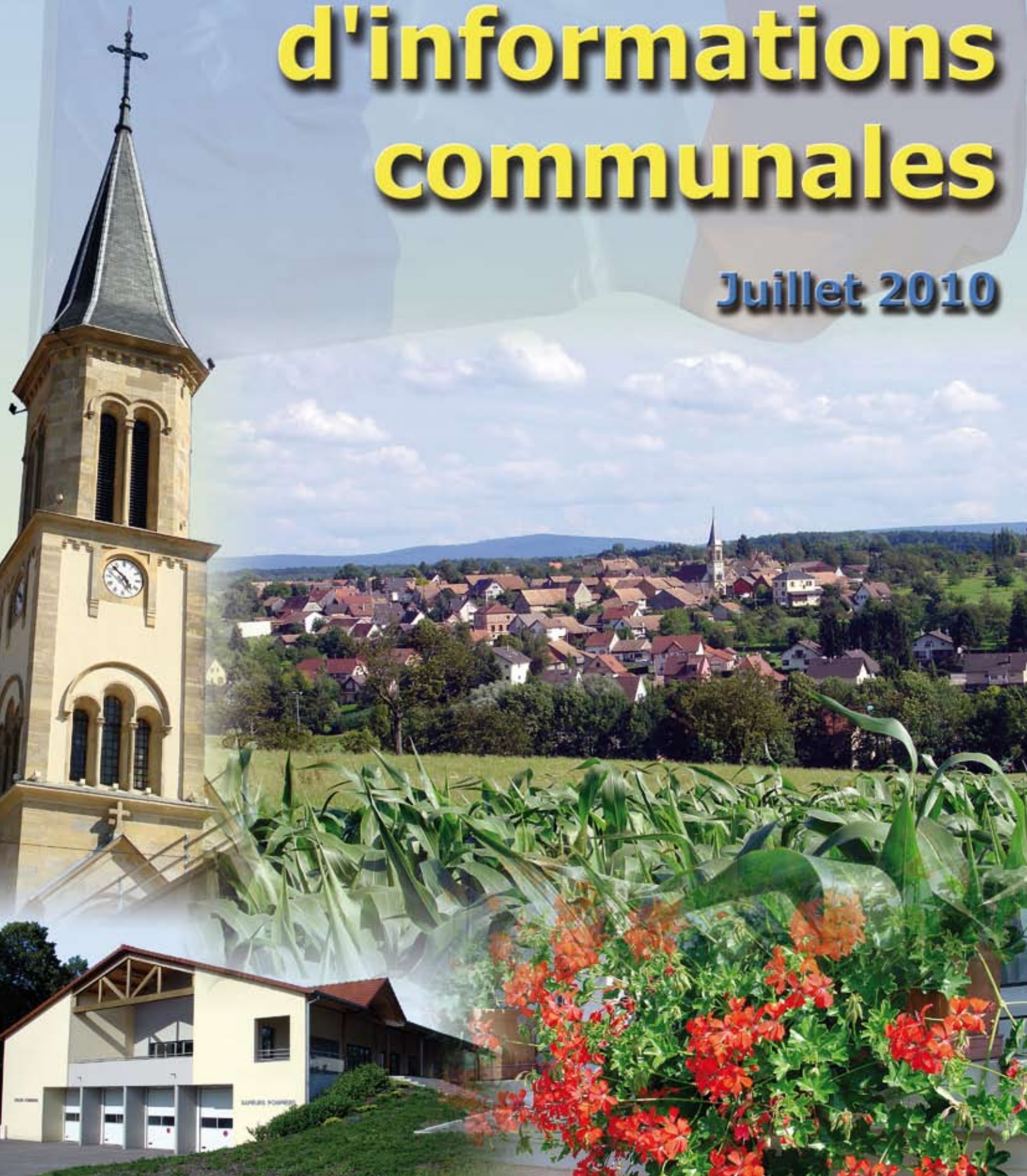


MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2010





Le 10 avril, Monsieur Charles METZGER a eu la joie de fêter ses 80 ans, entouré de toute sa famille...



...avant de célébrer, avec son épouse Jeannette, leurs noces de diamant, le 8 mai



Chères MUESPACHOISES,

Chers MUESPACHOIS du HAUT,

En cette période de canicule, rappelez-vous, il y a 3 semaines il faisait 13° et le chauffage fonctionnait. Je serai bref, mais dans la continuité de ce que je vous annonçais en décembre 2009.

Le terrain de football synthétique et son éclairage sont opérationnels, les utilisateurs et les visiteurs ont trouvé leurs marques, nous pensons que l'ensemble de l'investissement a été judicieux.

Les deux terrains de tennis ont été réceptionnés le 3 juillet. En effet, la nouvelle surface de jeu également en gazon synthétique permettra une meilleure utilisation des installations d'un club en plein essor et qui commence à se trouver à l'étroit...

L'inauguration aura lieu le samedi 4 septembre en fin de matinée, en présence du Président de la Ligue d'Alsace de Tennis, M. STANISIERE.

En ce moment la commission d'appel d'offres est en train de choisir le maître d'œuvre, cabinet d'architectes, qui sera amené à conduire les travaux de réalisation du club-house pour les footballeurs.

Le Conseil Municipal alloue une enveloppe de 280 000,- € sur un coût estimatif de l'ensemble se montant à 500 000,- € H.T.

La construction du columbarium est en cours, le règlement a été approuvé par le Conseil Municipal, l'ensemble sera disponible d'ici à fin juillet.

La pesée embarquée, compétence de la C.C.I.G., fonctionne officiellement depuis le 1^{er} juillet. Toutes les serrures ne sont pas encore posées sur les bacs, mais cela ne devrait tarder. Il y a eu 33 % de demandes au niveau de notre collectivité, alors que la moyenne nationale est de 5 %, ce qui explique le retard pris. Un projet de déchetterie intercommunale est à l'étude, la réalisation devrait se faire courant 2011-2012.

Obstacle après obstacle nous franchissons les haies

pour arriver à réaliser notre STEP.

Les travaux suivent leur cours, bien que nous soyons obligés de travailler comme dans les pays sous-développés, car privés d'électricité, d'eau potable et d'un accès compliqué par RUEDERBACH.

Le bon sens, un jour l'emportera et tout cela ne sera plus qu'un mauvais souvenir, mais qui aura un impact négatif sur le porte-monnaie des 7 000 habitants de la C.C.I.G.

Le plan pluriannuel d'assainissement vient d'être approuvé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Pour Muespach-le-Haut, ce plan inclut en gros travaux la rue St-Georges et la Rue de la Vallée.

Il n'y a donc plus d'obstacles à ce que les travaux tant attendus et souhaités depuis bien longtemps puissent être inscrits dans les budgets communaux de 2011 et 2012.

La commission d'eau potable de la C.C.I.G. propose la construction d'un deuxième réservoir de 500 m³ chez nous à côté de l'ancien (250 m³) qui date de 1955. En effet, l'âge du premier ouvrage et le développement de notre commune justifient largement cet investissement.

Les négociations pour l'acquisition de la surface au sol nécessaire à la construction du nouveau réservoir sont en cours et devraient être résolues d'ici à l'automne.

Je reviendrai le moment venu sur cette réalisation.

Pendant le week-end du 15 août (du 12 au 16), nous serons 36 représentants de la commune à nous rendre à BENQUET pour fêter le 70^e anniversaire du retour de notre village après l'exode de 1939 et le 30^e anniversaire du serment de jumelage entre nos 2 communes.

BONNES VACANCES à toutes et à tous.

Votre Maire,

André BOHRER

Séance du 25 janvier 2010

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Déposé par Me Jean-Luc GIROD, notaire à Mulhouse, pour le certificat d'urbanisme d'information concernant la vente d'un terrain bâti rue de la gare, anciennement entreprise FA Richard, section 3 n° 110/32 de 5 149 m² situé en zone U.

Déclaration d'intention d'aliéner

- Déposée par Me Jean-Luc GIROD, notaire à Mulhouse, pour la vente à l'entreprise Agri Center de Jettingen d'un terrain bâti rue de la gare, appartenant à la société FA Richard, section 3 n° 110/32 de 5 149 m² situé en zone U. La Commune ne fera pas usage de son droit de préemption. Elle signale cependant qu'il existe sur le terrain une servitude permettant le passage d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales ; cette servitude devra être acceptée par le nouveau propriétaire.

Permis de construire

- Déposé par le GAEC des Prés, 31 rue des prés à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un hangar agricole surmonté de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Yannick BAUMANN, 2 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une maison d'habitation rue de la gare : avis favorable.

Concernant la vente de l'entreprise FA Richard, Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous a été sollicité par Daniel MUNCK, architecte à Ferrette, chargé par l'entreprise AC Équipement, nouveau propriétaire des locaux, de présenter un permis de construire en vue de la transformation de l'entreprise. Il rappelle, en outre, que l'Association foncière va créer, sur l'arrière des propriétés de la rue de la gare, un chemin rural. Ce chemin recouvrira la conduite d'eau intercommunale, renforçant ainsi la protection de ladite conduite.

Monsieur le Maire fait aussi part aux membres du Conseil des dernières avancées du lotissement « Clos des Vergers » situé à l'arrière de la mairie. Il indique que les promesses de vente devraient être finalisées ce qui laisse présager que le projet devrait démarrer. Il conviendra donc de réactualiser le dossier de création d'un mini-giratoire.

Il rappelle aussi aux membres du Conseil que le transformateur situé rue Charles de Gaulle au niveau du n° 2 a été déplacé. La société STAUB Immobilier a souhaité acquérir le terrain d'assise de ce transformateur. Ce point sera abordé lors du conseil de février.

Il indique que le problème des coulées de boue de l'impasse du lotissement Bilger, rue de Delle, ainsi que celui des eaux de pluie de la rue des prés ont été intégrés au GERPLAN.

► Terrain de football - Création d'un vestiaire : avant-projet sommaire

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Serge SPRINGINSFELD, Adjoint au Maire, qui conduit ce projet.

Ce dernier indique avoir fait faire un avant-projet sommaire selon les normes exigées par la Fédération française de Football et selon les besoins exprimés par les futurs utilisateurs. L'objectif est d'obtenir un classement en catégorie 5. Le projet comporte deux vestiaires de 20 m², composante obligatoire des l'équipement et deux de 15 m², facultatifs dans l'optique du classement mais indispensables au vu des besoins actuels.

La surface totale obtenue dans ce projet est de 350 m² environ pour un coût de 490 000 € HT auquel viendrait s'ajouter la maîtrise d'œuvre soit 70 900 € HT ce qui représenterait un montant global de 560 900 € HT.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que le projet doit aussi intégrer la problématique de l'accessibilité du bâtiment ce qui se traduit par des surcoûts.

Il est donc décidé d'examiner d'autres offres lors du conseil de février. Monsieur Serge SPRINGINSFELD se chargera de contacter deux ou trois autres architectes en leur demandant d'intégrer dans leur projet les contraintes financières.

► Création d'un columbarium

Madame Denise SCHERMESSER indique qu'elle a reçu plusieurs offres de création d'un columbarium. Il convient maintenant de définir la taille de cet équipement afin de pouvoir avancer dans le projet.

► Attribution de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le succès des différentes manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année 2009, succès auquel il faut associer l'Association Saint-Georges et celle des Baladins de l'Institut Saint-André.

Il indique aussi que le Groupement d'Action Sociale du Haut-Rhin nous a fait parvenir la demande de subvention 2010, cette dernière se monte à 70 € pour la collectivité.

Considérant l'activité de ces associations, le Conseil Municipal attribue :

- À l'Association Saint-Georges de Muespach-le-Haut une subvention de 2 500 €,
- Au groupe les Baladins de l'Institut Saint-André une subvention de 100 €,
- Au groupement d'action social du Haut-Rhin une subvention de 70 €.

Les travaux du conseil municipal

► **Changement de revêtement de sol dans le logement du presbytère**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le sol d'une des pièces de l'appartement, mis en location par la commune, nécessite d'être changé pour un coût de 1 497,30 € HT soit 1 579,65 € TTC par l'entreprise HATSTAT de Muespach-le-Haut. Il propose d'accepter le devis et de commander les travaux.

Le Conseil Municipal approuve le devis et charge l'entreprise HATSTAT de réaliser les travaux.

► **Modification de l'installation électrique de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a acquis en 2009 un groupe électrogène suffisamment puissant pour prendre le relais en cas de panne électrique dans la salle communale. Afin de rendre le système opérationnel, une modification du circuit électrique s'impose. Un devis a été demandé à l'entreprise DIETSCHY de Waldighoffen. Ce devis se monte à 1 790,00 € HT soit 2 140,84 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le devis et charge l'entreprise DIETSCHY de Waldighoffen de réaliser les travaux.

► **Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue des Jardiniers.

Madame et Monsieur Jean-Paul ROTH ont décidé de céder gracieusement à la Commune la parcelle cadastrée section 1 numéro 296, Obere Bine, d'une contenance de 6 m². Monsieur le Maire propose donc de l'acquérir gracieusement grâce à un acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal, considérant que l'acquisition de cette parcelle permettra, le moment venu, l'élargissement de la rue des Jardiniers, approuve cette acquisition gracieuse de la parcelle en question appartenant à Madame et Monsieur Jean-Paul ROTH, domiciliés 4 rue de Ferrette à Muespach-le-Haut.

► **Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue des Jardiniers.

Monsieur et Madame Patrick ROTH ont décidé de céder gracieusement à la Commune les parcelles cadastrées section 1 numéro 300, Obere Bine, d'une contenance de 7 m², section 1 numéro 302, Obere Bine, d'une contenance de 7 m² et section 1 numéro 304, Obere Bine, d'une contenance de 8 m², soit

22 m² au total. Monsieur le Maire propose d'acquérir gracieusement ces parcelles grâce à un acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal, considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra, le moment venu, l'élargissement de la rue des Jardiniers, approuve cette acquisition gracieuse des parcelles en question appartenant à Madame et Monsieur Patrick ROTH, domiciliés 3 rue des Jardiniers à Muespach-le-Haut.

► **Forêt communale : travaux patrimoniaux 2010**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir le programme des travaux patrimoniaux 2010. Ce programme consiste en des travaux d'entretien des parcelles exploitées : taillage des jeunes arbres, remise en état des chemins, etc. Pour l'année 2010, il concerne les parcelles 3a et 9c et se monte à 2 748,41 € TTC.

Considérant la nécessité de cet entretien de la forêt communale, le Conseil approuve ce programme de travaux.

► **Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2011**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois 2011. Cet état déterminera la campagne de martelage qui se déroulera en 2010. Monsieur le Maire rappelle que l'approbation de l'état d'assiette ne vaut pas autorisation de coupes. Cet état concerne la parcelle 1b pour une surface de 1,74 ha, la parcelle 2b pour 7,4 ha et la parcelle 2a pour 2,27 ha.

Le Conseil approuve l'état d'assiette 2011.

► **Divers**

► Monsieur Fernand WIEDER indique qu'il faut à présent finaliser l'idée de créer un local à poubelles à l'arrière de la salle communale. Ce dossier devra être clos à la fin du mois de mars.

► Monsieur Serge MONCHALIN indique que la porte arrière du cimetière est hors d'usage. Il est répondu que la Commune a fait remplacer toutes les portes du cimetière. Ces dernières sont encore en attente de peinture dans l'entreprise GOETSCHY.

► Madame Annick WALDT signale que l'information concernant le nouveau système de ramassage des ordures ménagères n'est pas passée dans tous les ménages. Il est répondu que les deux dames chargées d'informer les habitants de la Commune ont parcouru tout le village mais qu'elles avaient parfois du mal à rencontrer les locataires ou les propriétaires, absents au moment de leur passage.

► Madame Françoise BROUILLARD indique qu'une habi-

Les travaux du conseil municipal

tante de la rue du vignoble s'inquiète du passage de véhicules lorsque le nouveau terrain de football sera opérationnel. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucune raison pour que la circulation dans cette rue augment de ce fait.

- Monsieur Claude HEMMERLIN demande si la mise en place d'un abribus à l'angle de la rue du ruisseau et de la rue

Charles de Gaulle est toujours d'actualité. Si oui, il faudrait mettre cet abri en place.

- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN estime qu'il faudrait faire quelque chose de l'ancien dépôt des sapeurs pompiers. Il est dommage de le laisser se dégrader ainsi.

Séance du 1er mars 2010

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par Maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente à Monsieur Christophe EGLIN domicilié 8 rue du 8 novembre à Hésingue, d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur Vincent HARSTER domicilié 34 rue Ste Thérèse à Mulhouse, cadastré section 8 n° 106 de 675 m² situé en zone U et pour partie en zone Nc: la Commune ne fera pas usage de son droit de préemption.

Déclaration préalable :

- Déposée par le cabinet Frantz, géomètre expert à Hégenheim pour la constructibilité de la parcelle cadastrée section 4 n° 127 Bitschele de 946 m² rue de la Gare, propriété de la société AC équipement (anciennement Richard FA) : terrain situé en zone U

Permis de construire :

- Déposé par le Monsieur Gabriel PETER domicilié 1 rue du Ruisseau à Muespach-le-Haut pour la construction d'une maison comprenant deux logements et un garage rue Charles de Gaulle : avis favorable.

► Terrain de football - avant projet sommaire : création d'un vestiaire

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Serge SPRINGINSFELD, Adjoint au Maire, qui conduit ce projet.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD rappelle que lors du conseil du 25 janvier, il avait été décidé que les devis présentés étaient trop élevés. Les architectes contactés estiment qu'une enveloppe de 400 000 € est insuffisante pour réaliser le projet.

Toutefois, Monsieur Michel GOEPFERT, architecte a revu son premier projet à la baisse, la partie travaux passant de 490 000 € HT à 421 000 € HT alors que la partie maîtrise d'œuvre passe de 70 900 € à 41 000 € HT.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN fait remarquer que le projet n'englobe pas la voirie ni le parking.

Monsieur le Maire indique que la Commission des Finances devrait se réunir sous peu et qu'elle définira le montant de l'en-

veloppe financière que peut assumer la Commune.

Il est demandé s'il ne serait pas possible que la Commune de Muespach participe aussi, dans la mesure de ses moyens, au financement du vestiaire.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion du Syndicat est prévue le 23 mars 2010.

Il est dit qu'une enveloppe de 230 000 € hors taxes et hors subventions devrait couvrir le montant de l'opération.

► Divers urbanisme

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande d'exonération de taxes foncières au titre des bâtiments basse consommation d'énergie. Ce point sera abordé lors du prochain conseil.

Il annonce aussi que la Communauté de communes va probablement construire un nouveau réservoir à Muespach-le-Haut.

► Vente de terrain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre d'un programme de renforcement du réseau, ERDF a supprimé l'ancien transformateur situé au bas de la rue Charles de Gaulle, sur la parcelle cadastrée section 1 n° 7 d'une contenance de 12 centiares. Ce terrain, inexploitable pour la Commune, jouxte un terrain appartenant à Monsieur Bernard STAUB, domicilié 35 rue des Fleurs à Kembs. Ce dernier a fait savoir qu'en cas de cession de ce terrain par la Commune, il serait intéressé.

Monsieur le Maire propose donc de lui céder ce terrain au tarif généralement pratiqué par la Commune de Muespach-le-Haut, à savoir 10 000 € par are, ce qui représenterait dans ce cas, la somme de 1 200 €.

Il propose en outre que cette vente se fasse selon la procédure de l'acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal approuve la vente de cette parcelle aux époux STAUB Bernard, domiciliés 35 rue des Fleurs à 68680 Kembs et fixe le prix de cession à 10 000 € par are soit dans ce cas 1 200 €.

Les travaux du conseil municipal

► Achat d'un ordinateur de bureau pour l'école primaire et d'un disque dur pour la mairie

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que Monsieur Bruno LABORIE a demandé à acquérir un nouvel ordinateur de bureau. Il profite de cette demande pour indiquer que le secrétariat de mairie souhaiterait se doter d'un disque dur amovible.

Un devis demandé à la société Comab de Saint-Louis indique un coût de 918 € HT soit 1 097,92 € TTC pour l'ordinateur et de 119 € HT soit 142,32 € TTC pour le disque dur. Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre et de passer commande

Le Conseil Municipal approuve ces achats.

► Création de sept postes d'agents saisonniers - exercice 2010

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a souhaité engager chaque été des agents saisonniers afin de suppléer au congé de l'agent titulaire et de répondre à un regain d'activité estivale.

Il rappelle que ce type de contrat est d'une durée maximale de six mois.

Le Conseil Municipal décide de créer sept postes d'agents saisonniers pour la période du mois de mai à septembre 2010, fixe le temps de travail à, au plus, 35 heures hebdomadaire, dit que les contrats de travail seront établis pour une durée maximale de six semaines, fixe la rémunération mensuelle des agents ainsi recrutés sur la base de l'indice brut 281 indice majoré 283, l'indemnité de résidence, le supplément familial, dit que les agents ainsi recrutés seront affiliés à l'IRCANTEC et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents,

► Création d'un columbarium

Monsieur le Maire indique que les pratiques funéraires évoluent et que de plus en plus de personnes optent pour l'incinération. Cette évolution impose aux communes de revoir l'aménagement des cimetières notamment en ce qui concerne la réalisation de columbarium. Il indique que le cimetière communal offre suffisamment d'espace pour que l'on puisse intégrer aisément un tel équipement. Il indique que Madame Denise SCHERMESSER s'est chargée de ce dossier et a invité quelques entreprises à déposer une offre. Sur les trois entreprises consultées, seule une ne proposait pas un produit de type industriel

Il s'agit de l'entreprise Zanchetta de Village-Neuf, entreprise qui avait par le passé déjà procédé à la restauration des calvaires de la Piéta et de Saint-Blaise ou encore créé le Mur du Souvenir, à l'entière satisfaction de la collectivité. Cette entreprise propo-

se donc la création et la mise en place d'un columbarium de cinq éléments pour un montant hors taxes de 7 231 € auquel il faut rajouter la création et la pose d'une stèle symbolique pour un montant hors taxes de 2 200 €. Le coût du columbarium proprement dit se monterait donc à 9 431 € hors taxes soit 11 279,48 € TTC. Madame Denise SCHERMESSER indique qu'il faut encore compter 4 754,50 € HT soit 5 686,38 € TTC pour la partie aménagement paysager.

Le Conseil Municipal approuve les travaux de création d'un columbarium pour un montant de 9 431,00 € HT soit 11 279,47 € TTC et décide de confier les travaux à l'entreprise Zanchetta de Village-Neuf. Il approuve également le programme d'aménagement paysager pour un montant de 4 754,50 € HT soit 5 686,38 € TTC et décide de confier les travaux à l'entreprise Springinsfeld de Durmenach.



Le projet de columbarium est en cours de réalisation : le monument et les aménagements paysagers sont programmés pour cet été

► Étude diagnostic d'accessibilité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a posé le principe d'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées. Afin de mettre en œuvre ce principe, deux décrets, n° 2006-1657 et n° 2006-1658 du 21 décembre 2006, ainsi qu'un arrêté d'application du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics complètent les dispositions de la loi du 11 février 2005. La législation impose aujourd'hui aux propriétaires des voiries et espaces publics la réalisation d'un diagnostic portant sur les conditions d'accessibilité et l'évaluation des coûts de travaux de mise aux normes. A cet effet, il est proposé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics (CMP) entre la Communauté de Communes Ill et Gersbach, la Commune de Muespach-le-Haut ainsi que les autres communes membres de la Communauté de Communes, afin de confier à un prestataire unique la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité, aux personnes handicapées, de la voirie et des espaces publics. Dans ce cadre, un projet de convention constitutive a été rédigé. Ce dernier définit les modalités de fonction-

Les travaux du conseil municipal

nement du groupement. L'une des collectivités sera désignée coordinatrice du groupement. Elle est à ce titre chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire. Il est proposé de désigner la Communauté de Communes Ill et Gersbach comme coordonnatrice du groupement. Le prestataire sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement. Conformément à l'article 8 du CMP, seront membres de cette commission un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant. La CAO sera présidée par le représentant de la collectivité coordonnatrice du groupement. Chaque membre devra s'engager, dans la convention, à signer, avec le co-contractant retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés. Chaque collectivité, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution du marché qu'elle aura signé.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de Muespach-le-Haut au groupement de commandes pour l'étude diagnostic d'accessibilité pour les personnes handicapées et désigne Madame Denise SCHERMESSESSER comme membre titulaire à la CAO du groupement de commande et Monsieur Martin STEHLIN comme membre suppléant. Il donne son accord sur le choix de la Communauté de Communes Ill et Gersbach comme coordonnateur du groupement de commandes.

► Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire indique que la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le lundi 12 avril 2010.

► Voyage à Benquet

À ce jour, quatre familles benquetoises se sont manifestées afin d'accueillir des habitants de Muespach-le-Haut. Une réunion est prévue afin d'organiser ce voyage.

► Divers

- Madame Annick WALDT demande si la Commune va participer à l'opération Haut-Rhin propre ; il est répondu qu'il est trop tard pour 2010 mais qu'une participation peut être envisagée en 2011.
- Madame Denise SCHERMESSESSER indique que la vente de Tulipes est reconduite pour 2010 ; elle aura lieu le 6 mars 2010. Un planning de présence est établi, Mesdames Françoise BROUILLARD, Francine GUTZWILLER et Annick WALDT se chargeront de la vente. Une information sera publiée dans la presse.
- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN indique que suite aux travaux EDF de déplacement du transformateur, de nombreuses reprises d'enrobés restent à faire. Monsieur KIMMERLIN, chef des travaux EDF sera informé de la situation.
- Monsieur Fernand WIEDER indique que le nettoyage de la cuisine de la salle polyvalente par les membres de l'Association de gestion est prévu le 6 juin 2010 à 8 heures.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que le site internet de la Commune est en cours de réalisation.



Rue du ruisseau, la Commune a fait réaliser le raccord de trottoir, le déplacement du poteau téléphonique ayant, quant à lui, été effectué par France Télécom aux frais du propriétaire riverain.

Séance du 29 mars 2010

Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Déposé par Maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 8 n° 106 de 675 m², située au lieu dit Rothhaegelen (rue des Prés) : terrain situé en partie en zone U et en partie en zone Nc, il est signalé qu'une participation pour voie et réseau est instituée.
- Déposé par Maître Jean-Paul BROM notaire à Hegenheim afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 2 n° 396/14 et 399/15 de 500 m², située rue de la Diligence : terrain situé en partie en zone Nab, il est signalé qu'une participation pour voie et réseau est instituée.

Déclarations préalables :

- Déposée par Monsieur Simon REY, domicilié 16 rue de la Vallée à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux solaires : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Madame Angela VALENTINO et Monsieur Michel LEONI domiciliés 52 rue de Delle à Folgensbourg pour la construction d'une maison rue de la Diligence : avis favorable.

Transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire indique que le Plan d'Occupation des Sols de la Commune a été approuvé le 3 août 1998, modifié une première fois le 1^{er} mars 2001 puis le 31 janvier 2006 et enfin révisé le 8 juin 2006.

Toutes ces modifications, quatre au total, ont contribué à rendre notre document d'urbanisme complexe et donc parfois difficile à mettre en œuvre. Il rappelle que la compétence aménagement du territoire incombe à la Communauté de Communes Ill et Gersbach et que s'agissant d'une transformation complète du document d'urbanisme, la procédure sera longue.

Il propose donc de solliciter la Communauté de Communes Ill et Gersbach afin qu'elle mette en œuvre cette transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de rendre ce document plus lisible et donc plus facilement applicable en homogénéisant son contenu, approuve la transformation du Plan d'Occupation des Sols de la Commune en Plan Local d'urbanisme et sollicite Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach afin qu'il initie cette procédure.

Approbation du compte administratif 2009.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2009.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 mars 2010, Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Denise SCHERMESSE, Maire Adjointe chargée des Finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit et constate que le compte de gestion et le compte administratif sont conformes en écriture :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Dépenses	143 862,79	405 386,28
Recettes	99 103,73	509 364,77
Résultat	-44 759,06	103 978,49

Affectation des résultats du compte administratif 2009

Monsieur le Maire soumet au Conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2009 :

Résultat fonctionnement 2009 :	+ 103 978,49 €
Résultat antérieur reporté :	+ 233 935,21 €
Résultat final de fonctionnement :	+ 337 913,70 €
Résultat investissement 2009 :	- 44 759,06 €
Résultat antérieur reporté :	+ 119 716,76 €
Résultat final d'investissement :	+ 74 957,70 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2009 au budget primitif de l'exercice 2010 de la manière suivante :

- en investissement au R001: 74 957,70 € arrondi à 74 957 €
- en fonctionnement au R 002 : 337 913,70 € arrondi à 337 913 €.

Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10/01/1980
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année

Les travaux du conseil municipal

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

*	Taux 2009	Taux 2010	Bases	Produit
TH	11,75 %	11,75 %	926 700 €	108 887 €
TFB	11,23 %	11,23 %	612 300 €	68 761 €
TFNB	41,18 %	41,18 %	27 600 €	11 366 €
Total				189 014 €

* TH = Taxe d'habitation ; TFB = Taxe sur le foncier bâti ; TFNB = Taxe sur le foncier non bâti

► Vote du Budget primitif 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations.

Après avis de la Commission des Finances en date du 22 mars 2010, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 649 409 €	1 649 409 €
Fonctionnement	1 035 732 €	1 035 732 €

Ce budget comprend la somme de 600 000 € pour la construction d'un vestiaire, somme jugée importante par les membres du Conseil.

Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN souhaite que la Commune de Muespach, partenaire de Muespach-le-Haut dans le cadre de la création du complexe sportif, soit sollicitée. Monsieur le Maire indique que le Syndicat se réunira le 23 mars et que la question pourra être posée à ce moment.

Monsieur Stéphane NIGLIS indique qu'au vu des sommes importantes engagées par la Commune pour la création de cet équipement, il convient de présenter précisément les chiffres à la population en insistant sur le fait que la somme réellement à la charge de la Commune est de 280 000 €.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD répond que le FC Muespach va participer à hauteur de 60 000 €, pour l'ensemble de l'équipement, terrain et vestiaire, sur la durée de l'emprunt à réaliser.

► Divers

Monsieur le Maire rappelle que la Commune va construire un columbarium, il convient d'ores et déjà de penser au fonctionnement de cet équipement : règlement d'utilisation, coût pour les concessionnaires etc.

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Entrée ouest	400 000 €	Entrée ouest	113 000 €
Place de l'église	35 000 €	Place de l'église	28 360 €
Tennis	50 000 €	Tennis	7 400 €
Trottoirs rue de Bâle	10 000 €	Trottoir rue de Bâle	2 000 €
Rue Saint-Georges	450 000 €	Rue Saint-Georges - CG 68	90 000 €
Poteau incendie	6 000 €	Rue Saint-Georges - Synd. électr.	45 000 €
Total voirie	951 000 €	Total subventions voirie	285 760 €
Palan tracteur	2 300 €	Vestiaire - LAFA	22 000 €
Ordinateur	1 500 €	Vestiaire CG 68	170 000 €
Armoire	800 €	Vestiaire - Part. FC Muespach	30 000 €
Total mobilier	4 600 €	Vestiaire - Fonds palementaires	6 000 €
Salle polyvalente	5 000 €	Part FC Muespach terrain 2010	3 000 €
Columbarium	20 000 €	Rénovation église	3 000 €
Club-house / vestiaire	600 000 €	Total subventions bâtiments	234 000 €
Total bâtiments	625 000 €	Virement du fonctionnement	585 342 €
Site internet	5 650 €	Excédent investissement 2009	74 957 €
Subv équipement SIVU	7 000 €	FCTVA	15 000 €
Total	12 650 €	TLE	15 800 €
Caution	1 159 €	Caution et emprunt	1 159 €
Remb. emprunts	55 000 €	Emprunt	437 391 €
Total	56 159 €		
Total Budget Primitif	1 649 409 €	Total	1 649 409 €

Les détails de la partie Investissement du budget 2010

Séance du 26 avril 2010

► Urbanisme

Déclarations préalables :

- Déposée par Monsieur Vincent SCHUMACHER, domicilié 11 rue du Bosquet à Muespach-le-Haut pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Alain HASSELWANDER, domicilié 14 rue des Sapins à Muespach-le-Haut pour la création d'une véranda : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Fabien ROSENBLATT pour le compte de la SCI A.C.E (anciennement établissement Richard) pour la rénovation extérieure d'un bâtiment professionnel et des abords : avis favorable, cependant le service instructeur est rendu attentif à la création d'une aire de lavage. Cette dernière doit respecter strictement la réglementation en vigueur.
- Déposé par Monsieur Jérôme MEYER domicilié 18 rue du Maréchal Joffre à Waldighoffen pour la construction d'une maison d'habitation rue de la Forge : avis favorable.

► Transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : mise en place d'un groupe de travail

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Muespach-le-Haut souhaite transformer le Plan d'Occupation des Sols de la Commune en Plan Local d'Urbanisme.

Il propose que le travail de réflexion soit entrepris par le Conseil Municipal dans sa totalité et que par conséquent tous les membres du Conseil siègent dans ce groupe de travail. La proposition est acceptée, le groupe de travail sera donc composé de tous les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par un habitant de la rue de Delle, Monsieur Claude HAGER, qui souhaite que la Commune répande un peu de concassé sur la voie privée qui relie les habitations. Monsieur Claude HEMMERLIN se charge de contacter le demandeur et de voir précisément ce qu'il y a lieu de faire.

► Attribution de subventions : exercice 2010

Le Conseil Municipal considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations de type « loi 1908 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2010 les

subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :

Association	Subvention
Tennis Club de Muespach-le-Haut	1 023,00 €
Club Pongiste de Muespach-le-Haut	72,00 €
Football Club de Muespach	868,00 €
Ass. USEP École Muespach-le-Haut	378,00 €
Bibliobus	60,00 €
Héli-Secours	1 720,00 €
Terre des Hommes Alsace	200,00 €
Total :	4 596,20 €

► Achat d'un ordinateur - Approbation de facture

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a acquis un ordinateur pour le secrétariat de mairie. Le montant de cet achat, transfert et sauvegarde des données compris, se monte à 1 090,84 € HT soit 1 304,64 € TTC. Il a été réalisé auprès de la société COMAB de Saint-Louis.

Le Conseil Municipal approuve la facture d'un montant de 1 090,84 € HT soit 1 304,64 € TTC émise par la société COMAB de Saint-Louis.

► Portail du nouveau cimetière : approbation de facture

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a fait poser deux portails et un portillon au nouveau cimetière. L'entreprise Bernard de Munster nous a fait parvenir une facture complémentaire d'un montant de 998,66 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette facture.



L'ancien portail en aluminium du cimetière a été remplacé par un modèle en acier

Les travaux du conseil municipal

En ce qui concerne la pose de ce portail, il est signalé quelques problèmes de visserie et de réglages. L'entreprise Bernard de Munster qui a posé le portail sera informée de ces dysfonctionnements afin qu'elle y remédie.

► **Fixation du montant et de la durée des concessions dans le futur columbarium**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans la création d'un columbarium. Les travaux ont été commandés. Il convient à présent de déterminer le coût et la durée de la concession dans ce nouvel équipement. La durée de la concession sera calquée sur celle d'une tombe conventionnelle, à savoir 15 et 30 ans. Concernant le coût, des recherches menées dans d'autres communes montrent qu'il n'existe pas de règle générale applicable en la matière. Il faut donc considérer que le montant de la concession doit couvrir la dépense réalisée par la collectivité pour la création de l'équipement. Ce point ainsi que la rédaction du règlement du columbarium devront impérativement être traités avant la mise en fonction de l'équipement.

► **Création d'un local à poubelles**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune compte aménager un local à poubelles à proximité de la salle polyvalente et de la structure d'accueil de la Petite Enfance. Cette construction répond à un besoin tant esthétique qu'hygiénique. Il s'agit d'un local en bois d'environ 20 m² qui permettra de stocker les bacs à ordures. Un devis demandé à l'entreprise Albisser de Habsheim fait état d'une dépense de 3 770,90 € HT somme à laquelle il faudra rajouter le coût du terrassement. Ce point sera représenté au Conseil lorsque le montant total de la dépense sera défini.

► **Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'eau potable pour l'année 2009**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach nous a fait parvenir les rapports 2009 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve ces rapports.

Ces rapports annuels sont consultables sur le site internet de la commune, dans la rubrique Vie municipale / Tableau d'affichage.

► **Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue des Jardiniers.

Madame et Monsieur Jean-Claude NIGLIS ont décidé de céder gracieusement à la Commune la parcelle cadastrée section 1 numéro 294, Obere Bine, d'une contenance de 5 m². Monsieur le Maire propose donc de l'acquérir grâce à un acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal, considérant que l'acquisition de cette parcelle permettra, le moment venu, l'élargissement de la rue des Jardiniers, approuve l'acquisition gracieuse de la parcelle en question appartenant à Madame et Monsieur Jean-Claude NIGLIS, domiciliés 3 rue de Ferrette à 68640 Muespach-le-Haut.

► **Réalisation d'un club house : approbation du programme et demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune compte créer un club house vestiaire sur le site du nouveau complexe sportif. Il indique que l'opération a d'ores et déjà été budgétisée pour un montant de 600 000 €. Le montant estimé de l'opération est de 490 007 € auxquels il faut rajouter 70 890 € au titre de la maîtrise d'œuvre, soit un total arrondi de 561 000 €.

Le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux.

► **Divers**

► Monsieur Serge MONCHALIN rend compte de la réunion du GIC 27 qui s'est tenue le 9 avril 2010. Il indique entre autre que 172 sangliers ont été tirés en 2009 et que les dégâts liés au gibier sont moins importants en 2009 qu'en 2008 : 1 078 ares en 2008 contre 927 en 2009. En ce qui concerne la gestion cynégétique, il conviendrait de protéger davantage le chevreuil. De manière générale, les relations au sein même du GIC fonctionnent bien, mais quelques points viennent assombrir la qualité de la chasse ; trop de marches populaires et de courses d'orientation sont organisées, bien souvent par des associations extérieures à la Commune. Souvent les cavaliers ne respectent pas les cheminements qui leurs sont attribués et ouvrent de nouveaux itinéraires. En conclusion, une meilleure concertation entre les chasseurs, la collectivité et l'ONF faciliterait l'exercice de la chasse.

► Madame Annick WALDT fait un compte rendu de la réunion du SIAC qui s'est tenue le 16 avril 2010. Le programme des travaux du COSEC fait l'objet de plus-values importantes.

► Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que lors de la réunion du comité syndical des Brigades Vertes qui s'est tenue le 12 avril 2010, il a été demandé que les agents de la Brigade puissent être dotés d'armes de chasse. Ce point sera abordé lors du Conseil du mois de mai. La participation communale va augmenter de 1 %.

Séance du 31 mai 2010

► Urbanisme

Déclarations préalables :

- Déposée par Monsieur Stéphane RICHERT domicilié 24 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par Madame Régine RUNSER domiciliée 5 rue du Rabhebel à Muespach-le-Haut pour la réalisation d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Vincent SCHUMACHER domicilié 11 rue du Bosquet à Muespach-le-Haut pour la construction d'un mur de soutènement : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Jean-Daniel FOUARD domicilié 9 rue du Bosquet à Muespach-le-Haut pour un ravalement de la façade de la maison d'habitation : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Gabriel PETER, domicilié 1 rue du Ruisseau pour la construction de deux logements, rue Charles de Gaulle : avis favorable.

► Création d'un vestiaire : état du dossier

Un premier appel à candidature ayant été contesté, dans sa forme, par l'ordre national des architectes, il a été décidé de relancer la procédure. En attendant, un dossier de demande de subvention sera monté.

► Création d'un vestiaire : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune compte créer un club house vestiaire sur le site du nouveau complexe sportif. Il indique que l'opération a d'ores et déjà été budgétisée pour un montant de 600 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de travaux de création d'un club house vestiaire pour un montant maximum de 600 000 € TTC et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention au titre des économies d'énergie et du Centre National pour le Développement du Sport, une subvention au titre du développement des activités sportives des élèves en temps périscolaire et accessibilité aux personnes handicapées.

Revenant sur le sujet, Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN demande si la Commune de Muespach s'est dite prête à participer à la réalisation de l'équipement. Il est répondu que, dans la mesure où le budget de la Commune de Muespach a déjà été voté, il est peu probable qu'elle participe cette année.

► Vente de bois de chauffage - campagne 2011 : prix de vente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les recettes engendrées par les ventes de bois de chauffage couvrent à peine les dépenses engendrées par ces travaux. Il indique que le prix de vente de ce bois de chauffage a été fixé à 40 € HT en 2005. Il propose aujourd'hui de passer à 42 € HT pour la campagne 2011.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente du stère de bois de chauffage à 42 € HT, ce tarif s'appliquant à partir de la campagne 2011 et demande à Monsieur le Maire d'en informer les services de l'ONF.

S'agissant de l'utilisation de la forêt communale, Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par Monsieur Georg MACKENSEN, le locataire de la chasse communale qui se plaint du nombre croissant de cavaliers sur les chemins forestiers et surtout de ceux qui coupent à travers la forêt. Il demande donc que la circulation soit interdite sur certains chemins forestiers.

Il sera demandé à Monsieur Georg MACKENSEN de préciser ses doléances.

► Création d'un local à poubelles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune compte aménager un local à poubelles à proximité de la salle polyvalente et de la structure d'accueil de la Petite Enfance. Cette construction répond à un besoin tant esthétique qu'hygiénique. Il s'agit d'un local en bois d'environ 20 m² qui permettra de stocker les bacs à ordures. Un devis demandé à l'entreprise Albisser de Habsheim fait état d'une dépense de 3 770,90 € HT, somme à laquelle il faudra rajouter le coût du terrassement, soit 1 530 € HT. Le montant total de l'opération est donc de 5 297,01 € HT soit 6 335,22 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un local poubelle pour un montant de 3 770,90 € HT ainsi que le programme de terrassement pour un montant de 1 526,01 € HT.

► Columbarium : fixation du tarif de la concession

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a entrepris de créer un columbarium. Cet équipement devrait être achevé avant la fin de l'été. Il convient donc, dès à présent, d'en fixer le tarif de la concession des cases, sachant qu'une case peut contenir quatre urnes.

Le Conseil Municipal fixe à 1 000 € le prix d'une concession de

Les travaux du conseil municipal

15 ans pour une case du columbarium.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la Commune.

► **Décision modificative : main levée sur caution bancaire dans le cadre de la rénovation extérieure de l'Église**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que deux entreprises ont demandé une main levée sur les cautions bancaires émises dans le cadre du marché de la Place de l'Église. Il s'agit des entreprises Sonocest et Antony. Rien ne s'opposant à ces mains levées, il y sera donné une suite positive.

► **Travaux d'investissement à l'école maternelle de Muespach**

Monsieur le Maire indique que la Commune de Muespach nous a sollicités afin de participer au financement de casiers vestiaires à l'école maternelle pour un montant global de 3 186 € HT. La Commune de Muespach-le-Haut approuve la dépense et décide de participer à cette opération au prorata du nombre d'élèves de Muespach-le-Haut.

► **Attribution de subvention : Chanteurs de l'Amitié**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de la part de la Chorale des Chanteurs de l'Amitié. Il rappelle que cette chorale intervient dans la vie du village notamment en animant des manifestations. Il propose donc de lui attribuer une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution de cette subvention.

► **Motion pour l'autorisation d'utilisation d'une arme de chasse (5ème catégorie) par les gardes-champêtres**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a été destinataire d'un courrier du président du Syndicat des Brigades Vertes expliquant qu'en application du décret n° 95/589 article 25 les gardes champêtres n'étaient pas autorisés à utiliser une arme de chasse (5ème catégorie). A ce jour, cette situation n'a pas évolué. L'utilisation de ce type d'arme est pourtant nécessaire à l'exercice de garde champêtre notamment lorsqu'il y a lieu d'intervenir afin d'abattre un animal blessé, agonisant ou présentant une menace pour les personnes.

Cet état de fait est d'autant plus dommageable aux communes que la Brigade Verte est la seule administration à intervenir

rapidement. Les communes se retrouvent à présent dans l'embarras dès lors qu'un tel épisode se produit.

Le Conseil Municipal souhaite que les agents de la Brigade Verte puissent être dotés d'armes de chasse et ce dans un cadre réglementaire, et affirme son soutien au Syndicat des Brigades Vertes dans sa démarche visant à obtenir cet accord du Ministère de l'Intérieur.

► **Travaux hydrauliques rue des Prés : prévention des coulées de boue**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune connaît en cas de fortes pluies des problèmes de coulées de boue. Une étude hydraulique menée par la Communauté de Communes Ill et Gersbach et réalisée en 2009 par le Service d'Aménagement des Rivières du Conseil Général, a relevé deux problèmes à Muespach-le-Haut :

- Un important ruissellement dans la rue des Prés pouvant être diminué avec la création d'un fossé,
- Les débordements d'un fossé s'écoulant vers le Tiefenbach pouvant être diminués par l'enherbement des parcelles afin de réduire les écoulements en amont de la RD 463

Le Conseil Municipal demande que soit réalisée une estimation des travaux à entreprendre rue des Prés et indique que la partie enherbement concernant les débordements du fossé sera réalisée ultérieurement dans le cadre des MAET.

Concernant la problématique du GERPLAN Monsieur le Maire indique que Monsieur Jérôme MIRBACH de la Communauté de Communes Ill et Gersbach viendra présenter les principes de ce programme lors du Conseil Municipal de juin.

► **Cadeaux à offrir à nos amis de Benquet**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir à ce que la Commune pourrait offrir à nos amis de Benquet à l'occasion de nos retrouvailles du 15 août. Il est proposé d'abonner leur bibliothèque ou leur école à une bande dessinée retraçant l'histoire de l'Alsace.

► **Divers**

- Madame Annick WALDT indique que le site internet de la Commune est opérationnel. Il faudrait à présent en informer la population. Cette information sera diffusée par le biais du prochain bulletin communal.
- Monsieur Stéphane NIGLIS fait part de l'état déplorable de la rue de la Vallée et demande si les travaux de point à temps ont été commandés. Il est répondu par l'affirmative.
- Monsieur Martin STEHLIN indique que le poteau supportant le portail de l'ancien cimetière aurait besoin d'être consolidé.

Les grands anniversaires

Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	82 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	85 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	82 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	87 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	83 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	86 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	91 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	85 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	85 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	86 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	86 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	81 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	85 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	100 ans



Réception du Nouvel An, le 3 janvier 2010 : pompiers et donneurs de sang diplômés



*Mesdames Christine HAEGI, Georgette FOUARD et Francine GOETSCHI
qui se chargent chaque année de la quête en faveur de la Ligue contre le cancer*



De gauche à droite, les six conseillers qui ont été décorés de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon Argent : Françoise BROUILLARD, André BOHRER, Serge MONCHALIN, Serge SPRINGINSFELD, Martin STEHLIN et Fernand WIEDER.



À l'issue de la cérémonie, les élèves de Monsieur LABORIE ont interprété la Marseillaise.



Marie WALDT et Aurélie ROTH font partie des jeunes employés saisonniers qui prennent soin de notre village pendant l'été



Après le terrain de football, voici maintenant des courts de tennis en gazon synthétique, pour le plus grand bonheur des licenciés du TC Muespach-le-Haut

Séance du 28 juin 2010

En préambule de la réunion, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, monsieur Jérôme MIRBACH chargé de mission Gerplan au niveau des trois communautés de Communes du secteur.

Ce dernier explique que le Gerplan concerne la gestion de l'espace rural et périurbain, en sont donc exclus les villages mais aussi les forêts. Ce Gerplan s'adresse aux Collectivités territoriales mais aussi aux associations.

En ce qui concerne la Commune de Muespach-le-Haut, les services du Conseil Général ont mis en évidence deux points posant problème.

Le premier, le problème des inondations de la rue des Prés peut être réglé dans le cadre du Gerplan par la création d'un fossé. Il précise que le Conseil Municipal de Muespach-le-Haut a demandé lors de sa séance du 31 mai 2010 un estimatif du coût de l'opération.

Le problème des coulées de boue de la rue de Delle devra, quant à lui être réglé dans le cadre d'un MAET, c'est-à-dire un contrat avec les agriculteurs exploitants les parcelles, contrat qui définit précisément ce qui peut être fait par l'agriculteur et ce qu'il est interdit de faire. Le non-respect de ce contrat peut entraîner des sanctions.

Madame Françoise BROUILLARD demande si le problème des inondations rencontré par les habitants du haut de la rue de la gare peut être réglé dans ce cadre. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'un problème entre particuliers et que le conflit ne peut être résolu que devant une juridiction civile.

Monsieur Jérôme MIRBACH remercie les membres du Conseil et prend congé à 20 heures.

► Urbanisme

Déclarations préalables :

- Déposée par Monsieur Christophe BAUMANN domicilié 8 rue des Cigognes à Muespach-le-Haut pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Vincent SCHUMACHER domicilié 11 rue du Bosquet à Muespach-le-Haut pour la construction d'un mur de soutènement : avis favorable.

Certificats d'urbanisme :

- Déposé par Maître Jean-Paul BROM notaire à Hégenheim afin de savoir s'il est possible de construire une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées section 2 n° 396/14 et 399/15 de 500 m², située rue de la Diligence : terrain situé en partie en zone Nab, il est signalé qu'une participation pour voie et réseau est instituée.
- Déposé par Maître Jean-Paul BROM notaire à Hégenheim



Le GERPLAN prévoit la création d'un fossé entre la rue des prés et le prolongement de la rue des Landes afin de prévenir les risques d'inondation dans la rue des prés

afin de savoir s'il est possible de construire une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées section 2 n° 398/14, 401/15, 397/14 et 400/15 de 1386 m², située rue de la Diligence : terrain situé en partie en zone Nab, il est signalé qu'une participation pour voie et réseau est instituée

- Déposé par Maître Jean-Paul BROM notaire à Hégenheim afin de savoir s'il est possible de construire une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées section 2 n° 405/15 et de 967 m², située rue de la Diligence : terrain situé en partie en zone Nab, il est signalé qu'une participation pour voie et réseau est instituée.

► Création d'un vestiaire : état du dossier

Un appel à candidature a été relancé, dix huit offres sont parvenues en mairie. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 21 juin 2010 et a présélectionné quatre candidats. Ces derniers seront invités à défendre leur candidature le mercredi 30 juin. À l'issue de cet entretien, un candidat se verra attribué le marché de maîtrise d'œuvre « création d'un vestiaire/club-house »

Afin de finaliser ce dossier, il est prévu de réunir le Conseil le 12 juillet 2010.

► Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue de la vallée.

Madame et Monsieur Albert SCHWEITZER ont décidé de céder gracieusement à la Commune la parcelle cadastrée section 3 numéro 274, rue de la vallée, d'une contenance de 16 m². Monsieur le Maire propose donc de l'acquérir gracieusement

Les travaux du conseil municipal

grâce à un acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal considérant que l'acquisition de cette parcelle permettra, le moment venu, l'élargissement de la rue de la vallée, approuve l'acquisition gracieuse de la parcelle en question appartenant à Madame et Monsieur Albert SCHWEITZER, domiciliés 20 rue de la vallée à 68640 Muespach-le-Haut.

► Demande d'admission en non-valeur d'une taxe locale d'équipement

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Trésorerie Générale du Haut-Rhin a demandé à la Commune de Muespach-le-Haut l'admission en non valeur d'une créance de 1 637 € au titre du principal et 182 € au titre de la majoration et des intérêts, soit une créance de 1 819 € due par la société AMS Sans frontières pour la construction d'un collectif de six logements rue de la gare, chantier laissé par ailleurs en l'état par le constructeur et mis en vente..

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire référencé PC06822204F0014 avait, faute de début d'exécution, était déclaré caduc et redéposé par la même société sous la référence PC06822207E0004 et accordé le 28 juin 2007 avec une déclaration d'ouverture de chantier le 23 janvier 2008. A l'heure actuelle, le chantier semble être à l'abandon, il apparait cependant en façade une publicité émanant de la société Dallamano de Didenheim indiquant que l'immeuble serait à vendre.

Monsieur le Maire propose de rejeter la demande d'admission en non valeur et de demander aux services de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin de poursuivre la procédure de recou-

vrement et de se retourner contre le vendeur.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de poursuivre les démarches de perception de cette taxe locale d'équipement, rejette la demande d'admission en non valeur d'un montant de 1 919 € présentée par Monsieur le Trésorier Payeur Général.

► École élémentaire : achat de tables et chaises

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le Directeur de l'école élémentaire a demandé à acquérir quatre tables et chaises en vue de l'augmentation des effectifs de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal approuve cet achat.

► Divers

- Monsieur Serge MONCHALIN pense que l'on peut renforcer le poteau qui soutient le portail de l'ancien cimetière par la pose d'un tube carré en acier.
- Monsieur Fernand WIEDER fait un compte rendu de la réunion du SMS qui s'est tenue le 31 mai 2010.
- Madame Denise SCHERMESSER signale qu'un trou s'est formé rue de l'Etang.
- Monsieur Stéphane NIGLIS indique qu'il lui a été demandé de transmettre au Conseil le souhait de certains habitants de la commune de voir se construire une aire de jeux pour les enfants.



Le GERPLAN, qu'est-ce que c'est ?

► Le nom ?

GERPLAN est l'acronyme de «Plan de de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain».

► Des enjeux

- Soutenir un développement résidentiel équilibré et maîtrisé
- Soutenir un développement intégré et durable des activités
- Protéger et valoriser le patrimoine du territoire
- Maîtriser et valoriser l'eau et prévenir les risques naturels

► Des exemples d'actions

Enjeu 1 : Soutenir un développement résidentiel équilibré et maîtrisé

- Opération "Vivent les vergers"
- Aménagement de sentiers d'interprétation autour des villages

Enjeu 2 : Soutenir un développement intégré et durable des activités

Actions déjà lancées ou en réflexion :

- Groupe de travail "Agriculture durable"
- Aménagement paysagers et environnementaux exemplaires de sites d'activités publics
- Collecte de pneus usagers et de bâches agricoles

Enjeu 3 : Protéger et valoriser le patrimoine du territoire

Actions déjà lancées ou en réflexion :

- Prés fleuris

Enjeu 4 : Maîtriser et valoriser l'eau et prévenir les risques naturels

Actions déjà lancées ou en réflexion :

- programme de lutte contre les inondations et coulées de boue (bassins de rétention)

► Programme de lutte contre les inondations et coulées de boue

2 problèmes identifiés à Muespach-le-Haut :

- Secteur de la rue des Prés
- Sortie du village vers Muespach

--> Contractualisation MAET (type à définir) : remise en herbe de certaines parcelles

► Contact

Le GERPLAN est piloté par :

M. Jérôme MIRBACH

Tél : 03.89.07.79.14

jerome.mirbach@illetgersbach.fr

(Bureau à la Communauté de communes Ill et Gersbach)



Naissances

Lina SCHMITT - le 26 avril à Mulhouse
10 rue des Landes

Charles VITREY - le 7 mai à Saint-Louis
11 rue de l'église

Victor VITREY - le 7 mai à Saint-Louis
11 rue de l'église

Victor BAUMANN - le 19 mai à Saint-Louis
15 rue des prés

Evan WIRTZ - le 10 juin à Mulhouse
7 rue de la forge

Maël LE GOFF - le 23 juin à Saint-Louis
34 rue Charles de Gaulle

Dorian FISCHER - le 27 juin à Saint-Louis
21 rue Charles de Gaulle



Mariages

Mathieu REY et Fabienne ROCKLIN
le 29 mai à Muespach-le-Haut

Emmanuel STEHLIN et Aurélie FERBER
le 16 juin à Muespach-le-Haut

Antonio PIETRAPEROSA et Catherine KIEFFER
le 17 juin à Muespach-le-Haut

Décès

Madame GOBLYOS Yolande
le 2 janvier

Madame TANNER Anne
le 17 mars

Madame STURCHLER Madeleine
le 22 mars

Madame KRATTIGER-GONTIER Erika
le 11 avril

Madame GUTZWILLER Emma
le 6 juin

Monsieur REY Roger
le 17 juin



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 61 24

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr



!!! ATTENTION !!!
Le secrétariat de mairie
sera fermé
du 12 au 27 août 2010

► Quête pour la recherche contre le cancer

Cette année encore la population de Muespach-le-Haut s'est montrée généreuse.

Nos quêteuses, Mesdames Georgette FOUARD, Francine GOETSCHI et Christine HAEGI ont récolté 4 357,48 €. Au nom du Comité Départemental de la Ligue, un grand merci à la population et aux bénévoles qui œuvrent pour lutter contre le cancer.

► La propreté de notre village : tous responsables, tous impliqués

Au hasard de nos promenades, à pied, à vélo ou en voiture, nous remarquons tous que certaines maisons, certains villages nous paraissent plus accueillants que d'autres. Cette impression vient tout simplement du fait que ces maisons, ces villages, sont « bichonnés » au sens propre du terme, c'est-à-dire, pour reprendre les termes du dictionnaire « arrangés avec soin et coquetterie ».

Notre commune n'a certes pas à rougir sur ce plan, grâce aux efforts de nos employés communaux, mais aussi d'une bonne partie des habitants qui attachent beaucoup d'importance à la propreté et au fleurissement de leur environnement proche.

► Divagation des chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens, petits ou grands, réputés (supposés ?) inoffensifs ou non, est interdite sur la voie publique !

Les agents de la Brigade Verte sont habilités à constater la divagation et à faire mettre l'animal en fourrière.

Vous pouvez faire appel à eux au **03 89 68 52 98**.

Les frais sont dans tous les cas à la charge du propriétaire.

Il reste cependant quelques progrès à faire çà et là : des herbes folles qui envahissent certains trottoirs, des arbustes et buissons qui dépassent largement sur le domaine public, des caniveaux et trottoirs jonchés de débris végétaux et autres...

Il est de notre responsabilité de déneiger les trottoirs en hiver par mesure de sécurité, de même il nous incombe, pendant la belle saison, de désherber et de balayer devant nos propriétés afin que notre village ait et conserve ce cachet accueillant que nous apprécions tant lorsque nous le remarquons ailleurs.

Aussi, après avoir nettoyé et rangé chez nous, faisons un pas au-delà du portail, jetons un coup d'oeil dans la rue et donnons quelques coups de balai, de sécateur ou de raclette...

Vos voisins proches et lointains vous en seront reconnaissants !

Le site web de la commune est ouvert !

Plus de travail que prévu

Après une période de gestation assez longue, le site web de la commune est enfin en ligne. Même si quelques rubriques doivent encore être ajoutées ou étoffées et bien qu'il subsiste quelques défauts techniques, il est à présent pleinement opérationnel.

Un site informatif et interactif

Il se veut à la fois informatif et interactif. Vous y trouverez des informations pratiques, des comptes rendus de réunions, un exemplaire en ligne (et en couleurs) de votre bulletin communal, les annonces des manifestations à venir, etc.

Par ailleurs, ceux d'entre vous qui le souhaitent peuvent aussi s'inscrire à la newsletter et recevoir régulièrement dans leur courrier électronique les informations les plus actuelles. Dans la rubrique «Vie pratique - Je cherche/je propose», nous proposons de mettre en relation les habitants qui peuvent offrir différents petits services et ceux qui pourraient en bénéficier.

Un espace pour les associations

Un espace est également prévu pour les associations pour annoncer leurs manifestations, présenter leurs activités et partager leurs joies.

Nous souhaitons que notre site devienne un lien privilégié entre l'équipe municipale et les habitants de notre commune et qu'il permette à tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, des racines dans notre collectivité, de se tenir informés de la vie au village.



Le site est accessible à l'adresse :

www.muespach-le-haut.com

Faites-le vivre

Notre site doit être vivant et évoluer sans cesse. Nous recevons volontiers vos questions, remarques et suggestions par le biais de la fonction «Contactez-nous» que vous trouverez tout en haut de toutes les pages du site.

Merci à Annick WALDT qui a été (et est encore !) la véritable cheville ouvrière de ce projet.

AGENDA

DON DU SANG

Le 6 août à MUESPACH

Le 29 octobre et le 28 novembre

à Muespach-le-Haut

Ramassage des déchets encombrants (Trimobile) :

Le 21 août et le 9 octobre à Werentzhouse

Le 18 septembre et le 11 décembre à Waldighoffen

DEEE (déchets électriques) le 11 décembre à Steinsoultz

DMS (déchets ménagers spéciaux) le 11 décembre à Waldighoffen

Réagir face à la canicule

▶ COMMENT AFFRONTER LA CANICULE ?

Protégez-vous de la chaleur

- ▶ Evitez les sorties et activités intenses (sports, jardinage, bricolage,...) aux heures les plus chaudes (11h-17h).
- ▶ Si vous devez sortir, restez à l'ombre et portez des vêtements légers (en coton), amples et de couleur claire.
- ▶ Fermez les volets et rideaux des façades exposées au soleil, la nuit ouvrez-les et provoquez des courants d'air

Rafrâchissez-vous

- ▶ Restez à l'intérieur de votre domicile, dans les pièces les plus fraîches.
- ▶ Si vous ne disposez pas de pièces fraîches dans votre domicile, passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé (grand magasin, cinéma,...).
- ▶ Prenez régulièrement dans la journée des douches ou bain frais, sans vous sécher.

Buvez et continuez à manger

- ▶ Buvez sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi d'eau par jour.
- ▶ Evitez les boissons alcoolisées, avec de la caféine (café, thé, colas) ou trop sucrées.
- ▶ Mangez de façon habituelle en privilégiant les fruits et les légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien

- ▶ Surtout si vous suivez un traitement ou ressentez des symptômes inhabituels.

Pensez à aider les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux)

- ▶ Prenez régulièrement de leurs nouvelles en les appelant, en leur rendant visite
- ▶ Proposez-leur régulièrement à boire même sans demande de leur part

▶ QUELS SONT LES RISQUES LIÉS A LA CHALEUR ?

Les crampes de chaleur : crampes musculaires apparaissant surtout si on transpire beaucoup lors d'activités physiques exigeantes.

L'épuisement dû à la chaleur : survient après plusieurs jours de chaleur, se manifeste par des étourdissements, faiblesse et fatigue, insomnie ou agitation nocturne inhabituelle.

Il faut :

- ▶ cesser toute activité et se reposer dans un endroit frais
- ▶ ne pas entreprendre d'activités exigeantes pendant plusieurs heures
- ▶ boire des jus de fruits légers ou une boisson énergétique diluée d'eau
- ▶ consulter un médecin si les symptômes s'aggravent

Coup de chaleur : c'est un problème grave qui peut s'avérer fatal sans soins rapides. Le corps n'arrive pas à contrôler la température qui augmente vite et peut atteindre et dépasser 40° c. Il se manifeste par une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête violents, confusion et pertes de connaissance, éventuellement de convulsions

Il faut :

- ▶ Demander une assistance médicale au plus vite : appeler le 15
- ▶ En attendant : placer le sujet à l'ombre et le refroidir en l'aspergeant d'eau froide et en le ventilant ou bien donner une douche froide ou un bain frais.

Il y a
toujours autour
de nous une personne âgée
isolée qui peut être dans une
situation d'inconfort, voire en
danger à cause de la chaleur !
Relayez ce message
autour de vous !

Au club Perce-Neige

► VACANCES

Oui, nous aussi, au Club du 3^e âge nous prenons des vacances.

Cela fait 20 ans que le club existe, que nous nous retrouvons avec plaisir tous les 15 jours pour passer une après-midi conviviale.

Comme les écoliers nous prenons nos vacances, soit pour partir, voir la famille, recevoir des amis ou garder nos petits-enfants.

Mais avant de nous quitter pour 2 mois nous avons organisé une journée grillade au vert, journée très réussie.

Notre rentrée se fera le jeudi 2 septembre à 14 heures à la salle St.Georges.

Avis aux amateurs pour venir renforcer notre groupe.

Tous les membres du club vous souhaitent à vous aussi de BONNES VACANCES.



Échos du Tennis Club

► La compétition

Comme l'année dernière, c'est lors de la dernière journée de championnat que l'équipe 1^{ère} du TC MUESPACH-LE-HAUT a sauvé sa place en Championnat Régional.

Gilles Lesueur, Philippe Groeppelin, Denis Hell, Patrick Robin et Fabrice Bohrer auront donc le droit d'évoluer une année supplémentaire en Promotion après leurs victoires contre Sausheim 2 (7-1) et Rixheim 2 (6-2).

Les autres équipes engagées en championnat départemental ont, quant à elles, assuré le principal : l'équipe féminine a raté de peu l'accession en division 2 en perdant le match décisif lors de la dernière journée contre Kembs 3 (1-4) ; l'équipe 2 masculine s'est brillamment maintenue en division 2 et l'équipe 3 s'est vaillamment défendue en division 3.

► Le tennis loisirs

Les travaux de réfection des terrains de tennis, débutés au courant du mois de juin, ont été réceptionnés en ce début d'été. Le tennis club de MUESPACH-LE-HAUT dispose désormais de deux terrains flambant neufs en gazon synthétique. Cette nou-

velle surface, dite de confort, permettra aux joueurs de loisirs et de compétition de jouer plus agréablement au tennis et de ne plus être aussi dépendants des conditions climatiques.

Un grand merci à la Commune de MUESPACH-LE-HAUT qui a financé ces travaux en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin et la Fédération Française de Tennis.

► Contact

Le tennis club de MUESPACH LE HAUT compte aujourd'hui 108 licenciés dont 45 enfants inscrits à l'école de tennis. Si vous désirez pratiquer le tennis, en loisirs ou en compétition, n'hésitez pas à nous rejoindre en nous envoyant un mail

tc-muespach-le-haut@laposte.net

ou en contactant

Fabrice Bohrer
10 rue de Ferrette
68640 Muespach-le-Haut
tél. : 03.69.12.43.45

Visitez notre site internet, avec tous les renseignements utiles :

www.tennisinfos.com



L'équipe 1

debout de gauche à droite : Denis Hell, Philippe Groeppelin, Fabrice Bohrer
accroupis : Patrick Robin, Gilles Lesueur

Jeu de piste à Muespach-le-Haut

Samedi 26 juin, sous un soleil radieux, 35 enfants scolarisés au regroupement scolaire Muespach-le-Haut – Knoeringue ont répondu présents à l'appel lancé par Séverine Hemmerlin.

C'est par groupes de couleurs différentes que les enfants se sont lancés dans le jeu de piste concocté par Séverine avec l'aide de quelques parents d'élève. Ils ont arpenté dans la bonne humeur les rues du village pour trouver les réponses aux nombreuses questions posées dans le carnet de route. Les enfants avaient également pour mission de retrouver des indices dissimulés à différents endroits. Ces indices leur permettaient ensuite de compléter le texte à trous leur expliquant l'origine du nom de Muespach-le-Haut.

Les enquêteurs en herbe étaient invités à solliciter toute personne du village qu'ils rencontreraient afin de trouver les réponses à leurs questions... ce qu'ils n'ont pas hésité à faire.

Certains habitants détenaient même des indices ou des objets à rapporter et c'est avec joie qu'ils ont accueilli les enfants : Monsieur André BOHRER, Madame Marie-Thérèse MONA, Madame Sophie SCHRUTT et Madame Suzanne ROTH, ainsi que les apiculteurs.

Les organisateurs avaient tout prévu : un stand rafraîchissement a même été mis en place au croisement de la rue des Landes et de la rue du Ruisseau. Les enquêteurs en culotte courte ont pu alors se désaltérer et reprendre des forces.

A 11 h 30, heure de fin de la course, toutes les équipes étaient de retour à la salle communale pour connaître leurs résultats.

Cette magnifique matinée s'est terminée par la remise des lots aux enfants qui n'avaient pas démérité et par un apéritif sous la coursoive de la salle .

Et voici la solution de l'énigme, l'histoire du nom de Muespach-le-Haut que les enfants devaient reconstituer :

«*Le **village** tient son nom du **ruisseau** qui l'arrose. D'après la légende, une **jeune** paysanne portant sur sa tête un pot rempli d'une **soupe** aux pois destiné à son homme qui travaillait dans les **champs**, glissa sur un caillou en voulant traverser à gué le ruisseau du Gersbach, comme on le nomme encore à Steinsoultz. Le **pot** se renversa et son contenu se répandit dans l'**eau**. Conternée, elle s'écria « **MUES-BACH** » ! (rivière aux pois). Muespach pourrait aussi signifier la rivière aux **mousses** (Moosbach).*»



Les sapeurs pompiers de Muespach-le-Haut

Soirée « FLAMMEKUECHA » le 4 Septembre 2010

Pour la 6^e année consécutive, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Muespach-le-Haut organise sa traditionnelle soirée «Tartes Flambées» à la salle polyvalente de Muespach-le-Haut. Cette année, pour la 3^e fois, le « *DUO Resi und Peter us'm Tyrol* », venu spécialement d'Autriche, animera cette soirée comme il a su le faire l'an passé.

C'est donc dans une ambiance exceptionnelle que vous pourrez déguster les tartes flambées nature, gratinées ou sucrées qui sont élaborées avec beaucoup de talent par notre équipe de maîtres en la matière. Nous avons également pensé aux gens qui ne sont pas forcément amateurs de Tartes Flambées à qui nous proposerons un menu de remplacement.

**Rendez-vous le 4 Septembre 2010,
à partir de 18h00 pour les tartes flambées à emporter
et à 19h pour les personnes amatrices de bonne ambiance et de danse...**

Renseignement et réservation :

Lionel SCHOLLER au 06-85-86-25-44 Mail : lionel.scholler@orange.fr

Stéphane NIGLIS au 03-89-70-53-68 Mail : niglis@voila.fr





Le 29 mai Madame Jeanne BILGER a eu le plaisir de souffler ses 85 bougies



Monsieur Jean-Paul ROTH et son épouse Marthe ont fêté leurs nocés d'or le 5 juillet

Calendrier des manifestations *2^e semestre 2010*



6 août	Don du sang à Muespach
4 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
27 septembre	Marche de Terre des Hommes Alsace
10 octobre	Fête de la choucroute (Conseil de fabrique)
24 octobre	Bourse aux vêtements enfants (RAM)
29 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
7 novembre	Carpes frites (FC MUESPACH)
27 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace
28 novembre	Don du sang à Muespach-le-Haut
5 décembre	Fête de Noël des Anciens